

COMMUNE DE FLORENVILLE

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX ENCHERES

(Cantonnement de Florenville)

Le vendredi 28 septembre 2012 à 20h00 à la maison communale à
Florenville,
il sera procédé à la vente publique aux enchères de :

58 lots à vendre pour deux propriétaires

Florenville (47 lots), CPAS de Mons (11 lots)

CONDITIONS DE VENTE

La vente est soumise aux conditions du cahier des charges générales de la vente du 10 octobre 2012. Le texte intégral est disponible à l'administration communale.
Le montant des frais est de 3 %.

Le délai d'abattage et de vidange est renseigné sous chaque lot.

Avant la vente, tout acheteur potentiel devra fournir la feuille de renseignements jointe en dernière page du présent cahier. Celle-ci devra être signée par l'adjudicataire ET par la caution physique. Après la vente, l'acte d'achat sera soumis à la signature de toutes les parties en présence. (acheteur et caution physique). Nécessité de rester jusqu'à la clôture de la vente pour tous les acheteurs. En cas d'absence à la vente de l'acheteur ou de la caution physique, une personne munie d'une procuration peut signer pour lui.

MODALITES DE PAIEMENT :

- Dans le cas de vente de bois de chauffage, si le montant cumulé des lots achetés est inférieur à 2.500 euros, seule la caution physique sera exigée. Le paiement, y compris par numéraire, dans les dix jours calendrier de la vente est considéré comme réalisé au comptant.
- Si le montant cumulé des lots achetés est supérieur à 2.500 € l'acheteur a l'obligation de fournir une promesse de caution bancaire, ou de fournir un chèque certifié de la banque.

Le cahier-affiche de cette vente peut être obtenu à l'administration communale de FLORENVILLE – Service Travaux. (Tél. 061.32.51.59 – Fax. 061.23.38.52)

Ainsi fait à Florenville, le 4 septembre 2012.

Par le Collège,

La Secrétaire,
(s) R. STRUELENS

Le Bourgmestre,
(s) R. LAMBERT